

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNES DE MAISNIL-les-RUITZ et RUITZ
Extensions sur les communes
De
HOUDAIN et REBREUVE-RANCHICOURT

DOSSIER TRAVAUX CONNEXES
À L'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

ENQUÊTE SUR LE PROJET

FICHES INDIVIDUELLES TRAVAUX

Détail par points de travaux envisagés :

Pt trvx	Désignation	Territoire	Quantité	Unité	Propriétaire	Prix total hors taxes (€)	Financement CD 62
A	Création de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	350	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	62400.00	100 % HT
B	Création de chemin (enherbé)	MAISNIL les RUITZ	186	ml	Département	678.90	100 % HT
C	Création de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	30	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	511.00	100 % HT
C'	Création de chemin (enherbé)	MAISNIL les RUITZ	140	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	1120.00	100 % HT
D	Création de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	450	ml	Département	78200.00	100 % HT
E	Création de chemin (empierré)	HOUDAIN	240	ml	Commune de HOUDAIN Ass.Fonc. MAISNIL Département	18644.00 6320.00 12956.00	100 % HT
F	Réfection de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	1235	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	67925.00	100 % HT
G	Réfection de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	750	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	82706.00	100 % HT
H	Réfection de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	810	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	89323.00	100 % HT
Ia	Accotement enherbé + piquets	HOUDAIN	395	ml	Département	1975.00	100 % HT
Ib	Accotement enherbé + piquets	REBREUVE-RANCHICOURT	220	ml	Département	1100.00	100 % HT
J	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	292	ml	Département	3212.00	100 % HT
K	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	125	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	1375.00	100 % HT
L	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	175	ml	Département	1925.00	100 % HT
M	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	190	ml	Département	2090.00	100 % HT
N	Arrachage de haie	MAISNIL les RUITZ	230	ml	Propriétaire privé	1840.00	100 % HT
O	Arrachage de haie	MAISNIL les RUITZ	75	ml	Propriétaire privé	600.00	100 % HT
P	Démontage et pose de clôture	MAISNIL les RUITZ	240	ml	Propriétaire privé	4272.00	100 % HT
Q	Démontage et pose de clôture	REBREUVE-RANCHICOURT	200	ml	Propriétaire privé	3560.00	100 % HT
R	Démontage de chemin	MAISNIL les RUITZ	180	ml	Propriétaire privé	52200.00	100 % HT
S	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	110	ml	Commune de MAISNIL	1210.00	100 % HT
T	Réfection de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	592	ml	Commune de MAISNIL	32560.00	100 % HT
U	Plantation de haie	MAISNIL les RUITZ	460	ml	Département	5060.00	100 % HT
V	Arrachage de haie	HOUDAIN	200	ml	Propriétaire privé	1600.00	100 % HT
W	Plantation de haie	HOUDAIN	245	ml	Propriétaire privé	2695.00	100 % HT
X	Création d'un fossé de tamponnement	MAISNIL les RUITZ	110	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	660.00	100 % HT
Y	Plantation de haie	RUITZ	296	ml	Propriétaire privé	10360.00	100 % HT
Z	Réfection de chemin (empierré)	MAISNIL les RUITZ	310	ml	Commune de MAISNIL	17050.00	100 % HT
AA	Creusement de fossé plat	MAISNIL les RUITZ	745	ml	Ass.Fonc. MAISNIL	7450.00	100 % HT
AB	Creusement de fossé plat	MAISNIL les RUITZ	435	ml	Département	4350.00	100 % HT

Point A

<u>Type :</u>	Chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ
<u>Dimensions :</u>	350 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Chemin agricole empierré</p> <ul style="list-style-type: none">- Emprise 6m- bande de roulement 3m – revêtement bi-couche,- Décaissement du chemin,- Mise en place d'un géotextile,- Mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 compactage et un enduit bicouche pour la couche de roulement,- Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc. <p>Départ de chemin en enrobé (50 ml au sud)</p> <ul style="list-style-type: none">- 0,30 m de Tout venant 0/80,- 0,30 m de grave ternaire,- Enrobés ép. 0,06 m

Point B

<u>Type :</u>	Chemin d'accès aux terrils
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	186 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	chemin enherbé,
<u>Détails techniques :</u>	Chemin agricole enherbé <ul style="list-style-type: none">- Enherbement après terrassement et travail du sol au rotavatoir,- Fourniture de semence pour enherbement à raison de 15 kg l'hectare (type mélange jachère, ray-grass, trèfle blanc)

Point C

<u>Type :</u>	Départ de chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le mont de RANCHICOURT</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ
<u>Dimensions :</u>	30 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	Chemin agricole empierré <ul style="list-style-type: none">- Emprise 6m- bande de roulement 3m – revêtement bi-couche,- Décaissement du chemin,- Mise en place d'un géotextile,- Mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 compactage et un enduit bicouche pour la couche de roulement,- Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc.

Point C'

<u>Type :</u>	Chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le mont de RANCHICOURT</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ
<u>Dimensions :</u>	140 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	chemin enherbé,
<u>Détails techniques :</u>	Chemin agricole enherbé <ul style="list-style-type: none">- Enherbement après terrassement et travail du sol au rotavatoir,- Fourniture de semence pour enherbement à raison de 15 kg l'hectare (type mélange jachère, ray-grass, trèfle blanc)

Point D

<u>Type :</u>	Chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ
<u>Dimensions :</u>	30 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Chemin agricole empierré</p> <ul style="list-style-type: none">- Emprise 6m- bande de roulement 3m – revêtement bi-couche,- Décaissement du chemin,- Mise en place d'un géotextile,- Mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 compactage et un enduit bicouche pour la couche de roulement,- Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc. <p>Départ de chemin en enrobé (50ml au nord)</p> <ul style="list-style-type: none">- 0,30 m de Tout venant 0/80,- 0,30 m de grave ternaire,- Enrobés ép. 0,06 m

Point E

<u>Type :</u>	Chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de HOUDAIN – <i>Le mont</i>
<u>Attribution :</u>	Commune de HOUDAIN, Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ, Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	240 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	Chemin agricole empierré <ul style="list-style-type: none">- Emprise 6m- bande de roulement 3m – revêtement bi-couche,- Décaissement du chemin,- Mise en place d'un géotextile,- Mise en place d'une couche de 30cm de tout venant granulométrie 0/90 et d'une couche de 10cm de GNT granulométrie 0/31,5 compactage et un enduit bicouche pour la couche de roulement,- Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavatoir et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc.

Point F

<u>Type :</u>	Réfection sur chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	1235 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	Remise en état sur voirie existante <ul style="list-style-type: none">- Décaissement,- Reprofilage,- Mise en place compactage et toutes sujétions (matériaux 0/100 ou 0/80 mm: grès de Pernes, calcaire, autres sauf laitiers),- Bi-couche.

Point G

Type : Réfection sur chemin d'exploitation, chemin à usage mixte

Territoire : Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – *L'épinette*

Attribution : Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,

Dimensions : 750 mètres linéaires / 6 mètres de largeur

Caractéristiques : Voir profil de principe sur plan des travaux,

Détails techniques :

TRAITEMENT DE MATERIAUX

Ces prix rémunèrent au mètre carré ou au mètre cube et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, le traitement de matériaux à la chaux et/ou aux liants hydrauliques en vue de réaliser une couche de forme d'épaisseur minimum 0.35m. Ces prix s'appliquent à des matériaux provenant du site ou de l'extérieur du chantier en vue de l'obtention des objectifs visés au CCTP.

Ces prix comprennent notamment :

- *l'ensemble des dispositions de reconnaissance préalable des sols, les épreuves de formulation et planches d'essais selon le CCTP et le P.A.Q,*
- *les mouvements de terre, dépôts et reprises nécessaires aux déplacements et mises en place des matériaux, notamment pour un traitement de l'arase,*
- *la fourniture, le transport, le stockage et la mise en œuvre des produits de traitement quels que soient les dosages prescrits par l'étude,*
- *les opérations d'aération ou d'humidification des matériaux en vue d'une optimisation de l'utilisation de la chaux et des liants hydrauliques,*
- *les opérations de malaxages, régalaage, compactage et réglage des matériaux,*
- *dans les zones de traitement difficiles, les sujétions de déplacement et reprise des matériaux sur une zone annexe du chantier, les opérations de traitement, reprise et mise en œuvre des matériaux traités à leur emplacement définitif,*
- *les sujétions de réglage final des couches,*
- *l'ensemble des dispositions de contrôle visées au CCTP et au P.A.Q,*
- *l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires de collecte et d'évacuation des eaux superficielles vers les exutoires,*
- *la protection contre les eaux de ruissellement,*
- *les dispositions pour éviter la pollution des exutoires,*
- *Ces prix s'appliquent en couche de forme et reclassement de PST en déblai pour une teneur en chaux < 4% et une teneur en liant routier : 6%.*

PROTECTION DES COUCHES DE FORME

Ces prix rémunèrent, au mètre carré et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des constituants pour la protection des couches de forme. Ces prix comprennent notamment :

- *la fourniture, le transport et la mise en œuvre des granulats, dont la granulométrie est adaptée à la nature et à la granulométrie de la couche de forme,*
- *la fourniture, le transport et l'épandage du liant dont le dosage est adapté à la nature et à la granulométrie de la couche de forme ainsi qu'aux conditions climatiques,*
- *le balayage ou l'humidification préalable de la couche de forme, le cas échéant.*

FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE BETONS BITUMINEUX A CHAUD

"Ces prix rémunèrent, à la tonne, conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux à chaud.

Ces prix comprennent :

- *l'ensemble des dispositions de fonctionnement des centrales et de gestion des constituants conformément aux dispositions du P.A.Q,*
- *dans le cas de l'utilisation d'une centrale mobile, l'ensemble des prescriptions prévues au CCAP et au CCTP,*
- *la mise en place et l'application du P.A.Q pendant toute la durée des travaux, les contrôles de conformité des constituants et de la fabrication selon les modalités définies au marché ; les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles,*
- *la fourniture de tous les constituants nécessaires à la fabrication des mélanges,*
- *les études de formulations,*
- *la fabrication des mélanges en centrale,*
- *le chargement,*
- *le bâchage soigné,*
- *le pesage des camions,*
- *le transport et le déchargement des matériaux bitumineux de la centrale de fabrication aux lieux de mise en œuvre,*
- *la réalisation des différentes couches d'accrochage,*
- *les prestations topographiques à la charge de l'entreprise pour la préparation de la mise en œuvre et les contrôles d'exécution,*
- *la mise à disposition des matériels nécessaires à la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du CCTP et aux besoins du chantier (tonnage, linéaire, largeur de mise en œuvre),*
- *la mise en œuvre de nuit ou le week end de la seconde couche de grave bitume et de la couche de roulement,*
- *les sujétions d'alimentation et de guidage des finisseurs,*
- *l'utilisation systématique de finisseurs pleine largeur pour la mise en œuvre des couches de roulement,*
- *toutes les sujétions de réalisation des joints longitudinaux et transversaux,*
- *toutes les sujétions de jointement et de rechargement sur une chaussée en place,*
- *toutes les sujétions de mise en œuvre manuelle nécessaire aux raccordements et rechargements,*
- *l'ensemble des contrôles de conformité de mise en œuvre à la charge de l'entreprise (CCTP et P.A.Q) y compris les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles.*
- *toutes les fournitures et le répandage de l'émulsion et des gravillons aux raccords du tapis d'enrobés neuf avec les voies existantes pour la réalisation des joints.*
- *l'ensemble des dispositions liées à l'utilisation d'agrégats dans les matériaux à mettre en œuvre,*
- *l'ensemble des dispositions liées à la mise en œuvre de bétons bitumineux " basse température ",*
- *les dispositions découlant du S.O.S.E.D - Dispositions spécifiques et du P.R.E.*

COUCHES ACCROCHAGE

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'émulsion de bitume et des gravillons en couche d'accrochage conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP. Il comprend également le nettoyage par balayage et aspiration de toutes les surfaces de chaussée devant recevoir l'émulsion.

Point H

Type : Réfection sur chemin d'exploitation, chemin à usage mixte

Territoire : Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – L'arbret

Attribution : Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,

Dimensions : 810 mètres linéaires / parcelle de largeur variable

Caractéristiques :

Détails techniques :

TRAITEMENT DE MATERIAUX

Ces prix rémunèrent au mètre carré ou au mètre cube et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, le traitement de matériaux à la chaux et/ou aux liants hydrauliques en vue de réaliser une couche de forme d'épaisseur minimum 0.35m. Ces prix s'appliquent à des matériaux provenant du site ou de l'extérieur du chantier en vue de l'obtention des objectifs visés au CCTP.

Ces prix comprennent notamment :

- l'ensemble des dispositions de reconnaissance préalable des sols, les épreuves de formulation et planches d'essais selon le CCTP et le P.A.Q,
- les mouvements de terre, dépôts et reprises nécessaires aux déplacements et mises en place des matériaux, notamment pour un traitement de l'arase,
- la fourniture, le transport, le stockage et la mise en œuvre des produits de traitement quels que soient les dosages prescrits par l'étude,
- les opérations d'aération ou d'humidification des matériaux en vue d'une optimisation de l'utilisation de la chaux et des liants hydrauliques,
- les opérations de malaxages, régalinge, compactage et réglage des matériaux,
- dans les zones de traitement difficiles, les sujétions de déplacement et reprise des matériaux sur une zone annexe du chantier, les opérations de traitement, reprise et mise en œuvre des matériaux traités à leur emplacement définitif,
- les sujétions de réglage final des couches,
- l'ensemble des dispositions de contrôle visées au CCTP et au P.A.Q,
- l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires de collecte et d'évacuation des eaux superficielles vers les exutoires,
- la protection contre les eaux de ruissellement,
- les dispositions pour éviter la pollution des exutoires,
- Ces prix s'appliquent en couche de forme et reclassement de PST en déblai pour une teneur en chaux < 4% et une teneur en liant routier : 6%.

PROTECTION DES COUCHES DE FORME

Ces prix rémunèrent, au mètre carré et conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fourniture, le transport et la mise en œuvre des constituants pour la protection des couches de forme. Ces prix comprennent notamment :

- la fourniture, le transport et la mise en œuvre des granulats, dont la granulométrie est adaptée à la nature et à la granulométrie de la couche de forme,
- la fourniture, le transport et l'épandage du liant dont le dosage est adapté à la nature et à la granulométrie de la couche de forme ainsi qu'aux conditions climatiques,
- le balayage ou l'humidification préalable de la couche de forme, le cas échéant.

FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE BETONS BITUMINEUX A CHAUD

"Ces prix rémunèrent, à la tonne, conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux à chaud.

Ces prix comprennent :

- *l'ensemble des dispositions de fonctionnement des centrales et de gestion des constituants conformément aux dispositions du P.A.Q,*
- *dans le cas de l'utilisation d'une centrale mobile, l'ensemble des prescriptions prévues au CCAP et au CCTP,*
- *la mise en place et l'application du P.A.Q pendant toute la durée des travaux, les contrôles de conformité des constituants et de la fabrication selon les modalités définies au marché ; les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles,*
- *la fourniture de tous les constituants nécessaires à la fabrication des mélanges,*
- *les études de formulations,*
- *la fabrication des mélanges en centrale,*
- *le chargement,*
- *le bâchage soigné,*
- *le pesage des camions,*
- *le transport et le déchargement des matériaux bitumineux de la centrale de fabrication aux lieux de mise en œuvre,*
- *la réalisation des différentes couches d'accrochage,*
- *les prestations topographiques à la charge de l'entreprise pour la préparation de la mise en œuvre et les contrôles d'exécution,*
- *la mise à disposition des matériels nécessaires à la mise en œuvre, conformément aux prescriptions du CCTP et aux besoins du chantier (tonnage, linéaire, largeur de mise en œuvre),*
- *la mise en œuvre de nuit ou le week end de la seconde couche de grave bitume et de la couche de roulement,*
- *les sujétions d'alimentation et de guidage des finisseurs,*
- *l'utilisation systématique de finisseurs pleine largeur pour la mise en œuvre des couches de roulement,*
- *toutes les sujétions de réalisation des joints longitudinaux et transversaux,*
- *toutes les sujétions de jointement et de rechargement sur une chaussée en place,*
- *toutes les sujétions de mise en œuvre manuelle nécessaire aux raccordements et rechargements,*
- *l'ensemble des contrôles de conformité de mise en œuvre à la charge de l'entreprise (CCTP et P.A.Q) y compris les frais d'exploitation et de transmission des résultats des contrôles.*
- *toutes les fournitures et le répandage de l'émulsion et des gravillons aux raccords du tapis d'enrobés neuf avec les voies existantes pour la réalisation des joints.*
- *l'ensemble des dispositions liées à l'utilisation d'agrégats dans les matériaux à mettre en œuvre,*
- *l'ensemble des dispositions liées à la mise en œuvre de bétons bitumineux " basse température ",*
- *les dispositions découlant du S.O.S.E.D - Dispositions spécifiques et du P.R.E.*

COUCHES ACCROCHAGE

Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de l'émulsion de bitume et des gravillons en couche d'accrochage conformément aux prescriptions du CCAP et du CCTP. Il comprend également le nettoyage par balayage et aspiration de toutes les surfaces de chaussée devant recevoir l'émulsion.

Point la

<u>Type :</u>	Accotement enherbé
<u>Territoire :</u>	Commune de HOUDAIN – <i>Le mont</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	395 mètres linéaires / 1 à 2 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	accotement,
<u>Détails techniques :</u>	Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavator et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc.

Point Ib

<u>Type :</u>	Accotement enherbé
<u>Territoire :</u>	Commune de REBREUVE RANCHICOURT – <i>Le mont</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	220 mètres linéaires / 1 à 2 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	accotement,
<u>Détails techniques :</u>	Engazonnement des accotements comprenant le travail du sol au rotavator et la fourniture des semences 15kg/ha type mélange jachère ray-grass trèfle blanc.

Point J

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	292 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point K

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	125 mètres linéaires dans la sur-largeur du chemin F,
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point L

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i> ,
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	175 mètres linéaires en bordure du chemin B,
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	Plantation de haie <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point M

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	190 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point N

<u>Type :</u>	Arrachage de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	230 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Arrachage de haie,
<u>Détails techniques :</u>	

Point O

<u>Type :</u>	Arrachage de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	75 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Arrachage de haie,
<u>Détails techniques :</u>	

Point P

<u>Type :</u>	Démontage et pose de clôture
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le mont de RANCHICOURT</i> ,
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	240 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Démontage et pose de clôture,
<u>Détails techniques :</u>	Démontage de clôture Démontage d'une clôture poteaux bois et fils de ronce, Pose de clôture Fourniture et pose de clôture de 2 m de hauteur hors sol, avec entrée démontable.

Point Q

<u>Type :</u>	Démontage et pose de clôture
<u>Territoire :</u>	Commune de REBREUVE-RANCHICOURT – <i>Les vingt-quatre</i> , Commune de HOUDAIN – <i>Le mont</i> ,
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	200 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Démontage et pose de clôture,
<u>Détails techniques :</u>	Démontage de clôture Démontage d'une clôture poteaux bois et fils de ronce, Pose de clôture Fourniture et pose de clôture de 2 m de hauteur hors sol, avec entrée démontable.

Point R

<u>Type :</u>	Démontage de chemin
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>La couture ouest,</i>
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	180 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Démontage de chemin,
<u>Détails techniques :</u>	Destruction de la structure Enfouissement Remise en état de culture

Point S

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	110 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive, en complément de la végétation préexistante,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point T

<u>Type :</u>	Réfection sur chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>La layette</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	592 mètres linéaires / 6 mètres de largeur
<u>Caractéristiques :</u>	Voir profil de principe sur plan des travaux,
<u>Détails techniques :</u>	Remise en état sur voirie existante <ul style="list-style-type: none">- Décaissement,- Reprofilage,- Mise en place compactage et toutes sujétions (matériaux 0/100 ou 0/80 mm: grès de Pernes, calcaire, autres sauf laitiers),- Bi-couche.

Point U

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>La layette</i>
<u>Attribution :</u>	Département du Pas-de-Calais
<u>Dimensions :</u>	460 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive avec interruptions possibles pour accès aux cultures,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point V

<u>Type :</u>	Arrachage de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de REBREUVE-RANCHICOURT – <i>Les vingt-quatre</i> , Commune de HOUDAIN – <i>Le mont</i> ,
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	200 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Arrachage de haie,
<u>Détails techniques :</u>	

Point W

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de REBREUVE-RANCHICOURT – <i>Les vingt-quatre</i> , Commune de HOUDAIN – <i>Le mont</i> ,
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	245 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	Plantation de haie <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point X

<u>Type :</u>	Creusement de fossé de tamponnement
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>Le bois Robert</i> ,
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	110 mètres linéaires en bordure du chemin B,
<u>Caractéristiques :</u>	Creusement de fossé de tamponnement dans la sur-largeur au point bas, entre le chemin (point F) et la haie (point K)
<u>Détails techniques :</u>	Creusement de fossé <ul style="list-style-type: none">- Ouverture par engins mécaniques d'un fossé d'assainissement, y compris la façon de pente,- Régalage des terres provenant des fouilles de chaque côté du fossé,- Déplacement du matériel et toutes sujétions: <i>(Fossé jusqu'à 1 m de profondeur)</i>

Point Y

<u>Type :</u>	Plantation de haie
<u>Territoire :</u>	Commune de RUITZ – <i>Les haies de RUITZ</i>
<u>Attribution :</u>	propriétaire privé
<u>Dimensions :</u>	296 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	Haie vive,
<u>Détails techniques :</u>	<p>Plantation de haie</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation sur plastique à raison de 2 plants au mètre (2 lignes en quinconce à espacement de 1 m), y compris le travail du sol,- Fourniture et pose des plastiques,- Fourniture des plants 60 - 90 forestiers ou autres, mise en place des plants avec collerette,- Protections anti gibier et sable.

Point Z

<u>Type :</u>	Réfection sur chemin d'exploitation
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>La couture ouest</i> ,
<u>Attribution :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	310 mètres linéaires
<u>Caractéristiques :</u>	bande de roulement de 3 mètres, accotements 2 x 1.5 mètre,
<u>Détails techniques :</u>	Remise en état sur voirie existante <ul style="list-style-type: none">- Décaissement,- Reprofilage,- Mise en place compactage et toutes sujétions (matériaux 0/100 ou 0/80 mm: grès de Pernes, calcaire, autres sauf laitiers),- Bi-couche.

Point AA

<u>Type :</u>	Creusement de fossé en V
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'épinette</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	745 mètres linéaires en bordure nord du chemin G,
<u>Caractéristiques :</u>	Creusement de fossé en V (voir profil de principe sur plan de travaux)
<u>Détails techniques :</u>	Création de fossé en V De 2 à 6 m de largeur, 0.40 à 0.60 m de profondeur en créant des paliers successifs (succession de mini-bassins plats) selon les indications du maître d'oeuvre et selon la déclivité naturelle du terrain

Point AB

<u>Type :</u>	Creusement de fossé en V
<u>Territoire :</u>	Commune de MAISNIL-LES-RUITZ – <i>L'arbret</i>
<u>Attribution :</u>	Association Foncière de MAISNIL-LES-RUITZ,
<u>Dimensions :</u>	435 mètres linéaires en bordure nord-ouest du chemin D,
<u>Caractéristiques :</u>	Creusement de fossé en V (voir profil de principe sur plan de travaux)
<u>Détails techniques :</u>	Création de fossé en V De 2 à 6 m de largeur, 0.40 à 0.60 m de profondeur en créant des paliers successifs (succession de mini-bassins plats) selon les indications du maître d'oeuvre et selon la déclivité naturelle du terrain